



VISITE ANNUELLE DE L'AGENCE DANS UNE LOCATION

Par **marie62**, le **10/09/2009** à **16:05**

bonjour

je suis en location depuis 15 aout 2008, par l'intermédiaire d'une agence.

Il y a quelques mois, j'ai prévenu celle ci qu'un mur intérieur se dégradait (humidité, moisissures), l'agence a reçu l'accord des propriétaires pour faire les travaux de réfection. Une entreprise a fait le nécessaire.

à ce jour, apparaissent de nouvelles petites traces noires d'humidité sur ce mur. J'ai recontacté l'agence qui tient, cette fois, à se déplacer pour constater.

Jusque là, pas de problème.

Par contre, je reçois ce jour un courrier de l'agence m'indiquant qu'elle passe tel jour à telle heure, en compagnie des propriétaires, **POUR FAIRE LA VISITE ANNUELLE DU LOGEMENT.....**

J'étais d'accord pour que tout le monde se déplace pour constater l'état du mur et pas pour visiter toute la maison...

Je précise qu'aucune visite annuelle n'est prévue au bail.

Peuvent ils profiter, de leur venue, pour contrôler toute la maison ?

Et si quelque chose ne leur va pas ?

Merci de me répondre.

Cordialement.